

VERSION NON AMENDÉE

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	21.01.2020	8h58	20.115	DFFD
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe socialiste	Lié à (facultatif) : ad
-------------------------------	----------------------------

Titre : Développer l'offre des formations AFP !

Contenu :

Le Grand Conseil invite le Conseil d'État à étendre l'offre des formations d'Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), en collaboration avec les organisations du monde du travail (OrTra), en ajoutant aux formations duales existantes la possibilité d'obtenir une AFP en partenariat flexible ou en imaginant toute autre modalité qui serait à définir.

Développement (obligatoire) :

La Confédération et les cantons ont, dans une déclaration commune datant de 2019, fixé les principales priorités stratégiques concernant l'espace suisse de formation. 8 objectifs ont été fixés pour améliorer la qualité de la formation et le taux de formation en Suisse. L'objectif 2 vise en particulier à augmenter le taux des diplômés auprès des jeunes et faire en sorte que 95% des jeunes de 25 ans soient au bénéfice d'une formation certifiée.

Notre canton a beaucoup à faire dans ce domaine puisqu'il occupe aujourd'hui la 20^e place dans le taux de diplômés des jeunes ! Il est donc impératif d'agir et d'augmenter le taux de diplômés parmi les jeunes, et ce pour plusieurs raisons.

Le rôle de la formation professionnelle est fondamental dans l'innovation. Si la Suisse arrive depuis plusieurs années en tête des classements de l'innovation, c'est bien sûr en raison de diplômés universitaires, mais aussi en raison des diplômés délivrés dans les formations professionnelles. Augmenter le nombre de diplômés du secondaire II dans notre canton, c'est maintenir Neuchâtel à la tête des cantons dans l'innovation !

Ces dernières années, le Conseil d'État a pris l'option de fermer des classes professionnelles à plein temps au profit des formations duales. Si nous sommes convaincus de la nécessité de faire participer les entreprises au financement de la formation professionnelle (ce qui est le cas aujourd'hui avec le contrat-formation), nous estimons que la fermeture de classes à plein temps péjore principalement la situation des jeunes peu scolaires, pour qui les places d'apprentissage CFC dual semblent hors de portée, les entreprises sélectionnant les apprenti-e-s en fonction de leurs résultats scolaires. Quant aux formations AFP, formations plus courtes (deux ans) et moins exigeantes que le CFC, dispensées dans les domaines de l'horlogerie, la restauration, les soins, la vente, l'intendance, etc., elles sont également aujourd'hui proposées uniquement en mode dual.

Neuchâtel pourrait, pour améliorer le nombre des jeunes diplômés, étendre l'offre de formation AFP et proposer d'autres manières d'obtenir une formation AFP en ajoutant le partenariat flexible au dual. Le partenariat flexible signifie que la/le jeune, ayant signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise, effectue une première année en école, suivie d'une seconde année en entreprise. Ce modèle a l'avantage de soutenir et de donner les bases nécessaires aux élèves avant de les confronter à leurs entreprises formatrices. De plus, l'AFP constitue également un marche-pied vers le CFC qui, à son tour, ouvre des portes vers des voies ES, HES.

Le Conseil d'État est également invité à imaginer d'autres modalités d'offres de formation AFP.

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Corine Bolay Mercier

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Mauro Vida	Karim Djebaili	Eric Flury
Marie-France Matter	Annie Clerc-Birambeau	Dominique Bressoud
Françoise Gagnaux	Florence Aebi	Laurent Duding
Johanne Lebel Calame	Dominique Andermatt-Gindrat	Jonathan Gretillat
Laura Zwygart de Falco	Martine Docourt Ducommun	Françoise Jeanneret
Josiane Jemmely		

VERSION AMENDÉE

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	21.01.2020	8h58	20.115	DFFD
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe socialiste	Lié à (facultatif) : ad
-------------------------------	----------------------------

Titre : Développer l'offre des formations AFP !

Contenu :

Le Grand Conseil invite le Conseil d'État à étendre l'offre des formations d'Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), en collaboration avec les organisations du monde du travail (OrTra), en ajoutant aux formations duales existantes la possibilité d'obtenir une AFP en imaginant toute autre modalité qui serait à définir.

Développement (obligatoire) :

La Confédération et les cantons ont, dans une déclaration commune datant de 2019, fixé les principales priorités stratégiques concernant l'espace suisse de formation. 8 objectifs ont été fixés pour améliorer la qualité de la formation et le taux de formation en Suisse. L'objectif 2 vise en particulier à augmenter le taux des diplômés auprès des jeunes et faire en sorte que 95% des jeunes de 25 ans soient au bénéfice d'une formation certifiée.

Notre canton a beaucoup à faire dans ce domaine puisqu'il occupe aujourd'hui la 20^e place dans le taux de diplômés des jeunes ! Il est donc impératif d'agir et d'augmenter le taux de diplômés parmi les jeunes, et ce pour plusieurs raisons.

Le rôle de la formation professionnelle est fondamental dans l'innovation. Si la Suisse arrive depuis plusieurs années en tête des classements de l'innovation, c'est bien sûr en raison de diplômés universitaires, mais aussi en raison des diplômés délivrés dans les formations professionnelles. Augmenter le nombre de diplômés du secondaire II dans notre canton, c'est maintenir Neuchâtel à la tête des cantons dans l'innovation !

Ces dernières années, le Conseil d'État a pris l'option de fermer des classes professionnelles à plein temps au profit des formations duales. Si nous sommes convaincus de la nécessité de faire participer les entreprises au financement de la formation professionnelle (ce qui est le cas aujourd'hui avec le contrat-formation), nous estimons que la fermeture de classes à plein temps péjore principalement la situation des jeunes peu scolaires, pour qui les places d'apprentissage CFC dual semblent hors de portée, les entreprises sélectionnant les apprenti-e-s en fonction de leurs résultats scolaires. Quant aux formations AFP, formations plus courtes (deux ans) et moins exigeantes que le CFC, dispensées dans les domaines de l'horlogerie, la restauration, les soins, la vente, l'intendance, etc., elles sont également aujourd'hui proposées uniquement en mode dual.

Neuchâtel pourrait, pour améliorer le nombre des jeunes diplômés, étendre l'offre de formation AFP et proposer d'autres manières d'obtenir une formation AFP en ajoutant le partenariat flexible au dual. Le partenariat flexible signifie que la/le jeune, ayant signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise, effectue une première année en école, suivie d'une seconde année en entreprise. Ce modèle a l'avantage de soutenir et de donner les bases nécessaires aux élèves avant de les confronter à leurs entreprises formatrices. De plus, l'AFP constitue également un marche-pied vers le CFC qui, à son tour, ouvre des portes vers des voies ES, HES.

Le Conseil d'État est également invité à imaginer d'autres modalités d'offres de formation AFP.

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Corine Bolay Mercier

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Mauro Vida	Karim Djebaili	Eric Flury
Marie-France Matter	Annie Clerc-Birambeau	Dominique Bressoud
Françoise Gagnaux	Florence Aebi	Laurent Duding
Johanne Lebel Calame	Dominique Andermatt-Gindrat	Jonathan Gretillat
Laura Zwygart de Falco	Martine Docourt Ducommun	Françoise Jeanneret
Josiane Jemmely		